



<https://periers-en-auge.fr>

Responsable de la publication : Didier BEAUJOUAN



Chères Périégeoises, chers Périégeois,

Dans quelques jours, nous basculerons dans une nouvelle année. En attendant, un peu de lecture avec notre dernier bulletin municipal.

Nous tenons à vous annoncer une bonne nouvelle pour la commune en cette fin d'année : nous avons obtenu une subvention appelée DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 58 865,95 € concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école. C'était un peu inespéré étant donné la conjoncture actuelle.

La municipalité est fière d'avoir finalisé de nombreux projets en cette année 2024 : la transformation de l'ancienne école en salle de convivialité, la restauration de trois mares de la commune avec des propriétaires satisfaits du résultat, la réhabilitation du chemin de randonnée du Mont Dit Mont en partenariat avec les communes de Dives-sur-mer et Brucourt.

*Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous ainsi qu'à vos proches et je vous donne rendez-vous le **vendredi 17 janvier 2025** à 19h dans notre nouvelle salle de convivialité pour les vœux du Maire.*

*Pour une parfaite organisation, nous vous demandons de confirmer votre présence par mail (mairie.periersenaugé@wanadoo.fr) **avant le 3 janvier 2025.***

Didier Beaujouan

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES

L'inauguration de la salle de convivialité

Après plus de six mois de travaux, l'ancienne classe de l'école communale a été réhabilitée, dans les délais impartis, en salle de convivialité. C'est avec fierté que l'équipe municipale a organisé une inauguration le 24 mai 2024 avec les Périégeois sous le soleil avec une agréable ambiance musicale. Ce projet a pu aboutir grâce aux finances saines de la commune. Le coût total des travaux s'est élevé à 366 000 €.

Ce précieux élément du patrimoine de la commune a été rénové en gardant un harmonieux mélange entre l'ancien et le moderne. Le tableau de l'ancienne école a gardé sa place : il reste le témoin de la scolarité de nombreux élèves périégeois.

Nous disposons de précieuses photos données par Monique Saint-Léger dont le mari André a été le dernier instituteur en poste à Périers. Nous souhaitons exposer les photos anciennes dans cette salle. Si vous en avez conservées, nous leur trouverons une place avec plaisir.

Un grand merci à Gilles Varon et Caroline Boudard pour l'agréable ambiance musicale.





Le traditionnel concert à l'église de Périers

Le duo de guitaristes-chanteurs formé par Laurent Choubzac et Jean-Christophe Pagnucco était accompagné de la choriste Océane Baron. Le répertoire était constitué de compositions du duo, un subtil mélange de folk américain et de chanson française. Des musiciens décontractés, qui ont créé une ambiance conviviale. Le public a apprécié la prestation de Gilles Varon qui a accompagné le groupe au saxophone pour quelques morceaux. Merci à lui ! Les spectateurs sont ressortis conquis, avec le sourire aux lèvres.

Cet évènement festif s'est poursuivi par le pot de l'amitié accompagné de gourmandises préparées par les membres du conseil municipal. Merci une fois de plus à Nadine et Christian HAIE pour l'accueil dans leur jardin.



Le repas de fin d'année La remise des colis

Il s'est déroulé cette année au restaurant Le Biquet's à Cabourg le dimanche 17 novembre. Ce repas réunit traditionnellement les habitants de plus de 60 ans des communes de Périers-en-Auge et Brucourt.

Pour ceux qui ne choisissent pas le repas, un colis est offert par la municipalité. La distribution des colis a eu lieu le 13 décembre.



Une nouveauté pour les enfants

Cette année, chaque enfant de moins de 14 ans a reçu une carte cadeau d'un montant de 30 € offerte par la municipalité pour Noël.

Jeux olympiques : deux Périégeoises à Paris

Dominique Buschard et Valérie Beaujouan ont eu la chance de vivre l'expérience inoubliable de participer à cette course de 10 km de nuit et d'admirer les monuments parisiens. Avec leurs tee-shirts à l'effigie de la commune, elles ont même pu courir quelques kilomètres auprès de Marie-José Pérec.

Bravo à elles !



ACTUALITES MUNICIPALES

La réhabilitation du chemin du Mont dit Mont

Ce chemin arpenté traverse trois communes voisines : Grangues, Périers-en-Auge et Dives-sur-mer.

Où en sommes-nous ?

Les travaux d'élagage, débroussaillage ont été effectués. Les barrières en bois et panneaux signalétiques viennent d'être positionnés, cela permettra de réserver la fréquentation de ce chemin aux piétons. Tout engin motorisé est interdit et les animaux seront tenus en laisse. Ceci afin de préserver la tranquillité des chevaux car ce chemin cadastral traverse un haras. Une inauguration et une promenade dans le chemin seront organisées au printemps.



Location de la salle de convivialité

Suite à plusieurs sollicitations, le conseil municipal s'est réuni pour établir une régie et un règlement intérieur afin d'organiser la location de cette salle de convivialité qui n'est pas une salle des fêtes. Elle sera donc louée de 9h00 à 22h00 maximum. Vous serez informés de la disposition de la salle à la location dès que les démarches administratives seront finalisées.

Les tarifs seront les suivants :

- Pour la journée :

100 € avec un tarif de 80 € pour les Périégeois

- Pour la demi-journée (5 heures)

50 € avec un tarif de 40 € pour les Périégeois



ACTUALITES MUNICIPALES

Périers s'engage en faveur des mares : Trois mares ont été restaurées



Voici le bilan de restauration de mares sur Périers-en-Auge en 2024 :

Recensement et restaurations

- 74 mares ont été recensées sur la commune de Périers-en-Auge (hors marais), par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie
- 14 mares ont été restaurées en 2024 sur St-Samson, Périers-en-Auge et Basseneville dont 3 sur Périers.

Coût des travaux

Le montant des travaux pour les 14 mares s'élève à 34 000€ TTC (80% Agence de l'eau / 20 % Communes)

Concernant Périers-en-Auge (3 mares), le coût des travaux est de 9 201,39 € TTC (restant à charge 20% commune : 1 840,28 €)

Objectifs des travaux

Les travaux consistent à restaurer les mares les plus dégradées "stade 4" (Abandon, manque d'entretien, envasement très prononcé, peu ou pas de stockage d'eau etc...). L'objectif est de retrouver un milieu favorable à la biodiversité mais aussi d'améliorer la qualité et la rétention des eaux de ruissellement en favorisant le développement de la végétation aquatique (phyto épuration).

Nature des travaux

- Les travaux consistent en une remise en lumière (bûcheronnage), la restitution de la capacité en eau (curage de la vase), une dépollution (déchets), un reprofilage des berges en pentes douces (important pour diversifier les habitats), la protection de la mare en fonction des usages (clôtures, abreuvoirs...)

Perspectives

- La dernière année de travaux de restauration est programmée en Septembre/Octobre 2025.
- Un inventaire faune/flore aura lieu dès le printemps 2025 sur les mares restaurées pour analyser les résultats.

Merci à Antoine Gadeau, chargé de mission Milieux Aquatiques au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour son travail et la qualité de la collaboration avec les élus.

PERIERS EN AUGE : Mare 14494_59



ACTUALITES MUNICIPALES

La stratégie de mobilité pour le territoire NCPA Focus sur la liaison Nord/Sud

Le projet de territoire adopté en 2023 a priorisé les actions en lien avec la mobilité du territoire. Afin de répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire et aux éléments définis dans le projet de territoire, le schéma de mobilité est décliné en actions. Celles-ci sont ordonnancées autour des grandes thématiques suivantes :

- Mise en place du schéma cyclable
- Mise en place d'un transport en commun
- Actions en faveur de la multimodalité à l'échelle du territoire

Dans la mise en place du schéma cyclable, une des actions envisagées est la création de la piste cyclable Nord-Sud permettant le raccordement entre le pays dozuléen et le littoral. C'est un des objets de travail étudié en Commission Mobilité au sein de NCPA, commission au sein de laquelle siège un membre du conseil municipal de Périers-en-Auge.

Lors de la réunion du **1er octobre**, il a été fait état de l'avancement du projet de liaison Nord/Sud. Deux itinéraires sont à l'étude :

Itinéraire 1 : D675 - D49, Coût estimé 1 500 000 €

Itinéraire 2 : D675 - D400, Coût estimé 3 670 000 €

Lors de cette réunion, ont été présentés un bilan des premières concertations avec les communes et un premier tableau de synthèse des avantages et inconvénients de chaque itinéraire. Un 3ème itinéraire a été écarté par le comité de pilotage (D49b/Marais/ D400).

Lors de la dernière réunion de la Commission Mobilité du **26 novembre**, le résultat de l'appel d'offre (avis publié le 13/09/2024 au journal officiel) associé à ce projet a été présenté : 9 candidatures avaient été admises à présenter leur offre et c'est la société **Artelia** qui a été retenue. L'organisation de la mission liée à cet appel d'offre se présente ainsi :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de l'itinéraire :
 - Avant-Projet Sommaire pour les deux itinéraires,
 - Concertation politique avec les Communes concernées et le Conseil Départemental
 - Consultation du public et des associations
- Etudes d'avant-projet sur l'ensemble de l'itinéraire retenu
- Etudes de projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux

Enfin, lors de cette réunion, il a été précisé que la Commission Mobilité sera associée à toutes les étapes du projet, que les riverains et exploitants seront concertés. Si l'itinéraire 1 était retenu, alors plusieurs options seront envisagées pour la D49 : voie verte, voie partagée... (avec phase expérimentale si besoin).



Planning prévisionnel

- 1. Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :**
 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre : **septembre 2024**
 - Notification du marché : **début décembre 2024**
 - Etude APS des tracés alternatifs : **décembre/ février 2025**
 - Organisation d'une concertation : **mars/avril 2025**
 - Investigations complémentaires : **mai / juin 2025**
 - Etudes de maîtrise d'œuvre (AVP / PRO) : **juillet / décembre**
 - Acquisitions foncières (tronçon Dozulé/ Goustranville) : **à partir de septembre 2025**
 - Dépôt des permis d'aménager (si nécessaire suivant tracé retenu) : **septembre 2025**

N'hésitez pas à venir à la permanence mairie si vous souhaitez plus d'informations sur les dossiers suivis en Commission Mobilité NCPA.

La stratégie de mobilité pour le territoire NCPA

Focus sur l'offre de covoiturage Blablacar Daily



Depuis le 01/09/24, NCPA finance les trajets domicile-travail/domicile-loisirs au départ ou à destination de son territoire, avec l'application **Blablacar Daily**.

Les trajets concernés :

- Trajets dont l'origine ou la destination est située sur le Territoire de NCPA
- Une distance minimale de 2 km par trajet ;
- Une distance maximale de 80 km par trajet ;
- 6 trajets maximum pour le conducteur par jour (équivalent à 2 voyages avec 3 passagers à bord par jour)

Rémunération pour le conducteur et tarification pour le passager :

Pour le conducteur :

- Pour un trajet entre 2 et 20 kms : la rémunération sera de 2 €
- Au-delà de 20 kms, la rémunération sera de 2 € + 0,1 € /km avec un plafond de 3€ par trajet

Chaque conducteur pourra percevoir une incitation maximum mensuelle (du premier au dernier jour du mois) de 150 €.

Pour le passager :

- Les 5 premiers trajets sont offerts par Blablacar Daily
- Après ces 5 trajets, chaque trajet coûte seulement 0,50 € grâce au soutien financier de Normandie Cabourg Pays d'Auge.



Retrouvez toutes les informations via ce lien :

<https://www.normandiecabourgpaysdauge.fr/amenagement-de-lespace-developpement-economique-coworking/mobilite-2/mobilite/>

Un projet d'aménagement du territoire à l'étude Zone 2AUE

Une zone 2AUE est une zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation pour l'accueil d'activités économiques. Elle se situe sur la zone limitrophe de Dives-sur-mer : à côté de la salle Mandela. Ce terrain Périégeois occupe une surface de 6 hectares. Le propriétaire souhaite vendre ce terrain à des promoteurs.

Un article de presse a été édité le 15 novembre 2024 concernant ce projet. Dans cet article, il est mentionné que la commune de Périers serait d'accord pour modifier son périmètre et intégrer cette zone à Dives-sur-mer. **Le Conseil municipal a rédigé un démenti** paru dans la presse le mardi 10 décembre concernant le contenu de cet article.

Quelques éclaircissements concernant ce dossier :

- La commune n'est pas propriétaire de ce terrain.
- Le propriétaire souhaite vendre son terrain.
- Des promoteurs ont contacté la commune pour faire des propositions d'aménagement.
- La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) du 20 juillet 2023 ne permet pas à la commune de Périers de construire sur plus de 0,5 hectare.
- Le 10 juillet, les promoteurs ont organisé une réunion avec les élus de la commune pour expliquer les différentes possibilités et propositions. Pour que cette zone soit exploitée, une modification des limites de la commune serait nécessaire. La commune de Dives-sur-mer aurait la possibilité d'urbaniser cette zone. Suite à cette réunion, les conseillers n'ont pris aucune décision.
- Le 10 septembre, une réunion en présence de M.le Sous-Préfet, a été organisée à la mairie de Dives-sur-mer avec les élus des deux communes, un représentant de la DDTM, les représentants des deux sociétés de promoteurs concernés. Cette réunion avait pour objectif de rappeler les tenants et les aboutissements de ce projet, de répondre aux différentes questions et d'expliquer les démarches à suivre si le projet voyait le jour.
- A l'heure actuelle, **aucune décision n'a été prise** par les membres du conseil.

INFORMATIONS

Etat-civil

Naissance

Jeanne FELLAH SCHNEIDER est née à son domicile le 9 mai 2024 sous la surveillance de son papa, médecin.

Mariage

Alice PINEAU et Jérémy CARDINE se sont unis le 8 août 2024 à la mairie de Périers-en-Auge.

La boîte à livres

Lorsque vous passez à la mairie, pensez à faire vivre la boîte à livres. Elle se sent parfois un peu vide et oubliée.



Tri des déchets

En 2025, aura lieu une modification importante : le tri sélectif va s'imposer, chaque habitation verra l'arrivée de containers gris et jaunes, les sacs jaunes étant voués à disparaître.

Un agent passera à votre domicile pour déterminer les besoins suivant le nombre de personnes résidant dans chaque foyer.

Toutes les informations vous seront communiquées en temps et en heure.

Le tri des déchets est l'affaire de tous : plus nous trierons, moins la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères) augmentera.

En cas de fuite d'eau

En cas de fuite d'eau, voici le numéro d'astreinte du SMPH à appeler :
02 -31 -24 - 82 - 63

Tout savoir sur les haies et la réglementation

Les haies sont des éléments essentiels du paysage du Calvados.

Elles remplissent diverses fonctions : écologique, paysagère, hydraulique, climatique, énergétique et économique. 48 espèces d'oiseaux sont présentes dans nos haies dont 39 bénéficient d'un statut de protection. Les haies sont concernées par diverses réglementations qui permettent des mesures de protection de ces milieux, de leurs fonctions et services rendus.

une plaquette d'information, disponible sur le site calvados.gouv.fr (onglet Haies - Biodiversité - Environnement) détaille les enjeux et les réglementations relatifs à ces milieux.



Avant toute opération d'arrachage, de déplacement ou de coupe, il est nécessaire de vérifier si la haie fait l'objet d'une ou plusieurs règles de protection. En transmettant vos demandes et signalements suivant le lien suivant, vous bénéficiez d'une instruction unique et coordonnée sur l'ensemble des réglementations que l'État a la charge d'appliquer : Guichet Haies 14.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/gh14>

Pour rappel et **pour la sécurité de tous**, en cette période de vents forts, les branches tombées en bordure des chemins, doivent être ramassées ou coupées si elles représentent un danger pour les passagers ou si elles entravent le bon ruissellement des eaux, ceci à la diligence des propriétaires ou exploitants.

Personnes à contacter en cas d'urgence :

- Didier BEAUJOUAN : 06 61 76 45 72
- Jean-Christophe CACHARD : 06 31 17 64 86
- Sylvie NICOLLE : 06 16 74 73 27

Mairie de Périers-en-Auge

- 1877 Le Bourg, RD27, 14160 Périers-en-Auge
- Horaires d'ouverture : vendredi de 16h30 à 18h
- Tél/Répondeur : 02 31 28 37 12
- Courriel : mairie.periersenauge@wanadoo.fr